



**CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

Du Haut-Saint-Maurice

Mémoire

**sur le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et
des Rapides-des-Cœurs, Hydro-Québec**

**présenté à la
Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**par
La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice**

septembre-octobre 2004

Table des matières :

Avant-propos.....	p.3
1. Portrait de la Chambre de commerce et d'industrie du HSM.....	p.3
2. L'implication de la Chambre dans ce dossier.....	p.4
Analyse du projet	p.5
1. La position de la Chambre de commerce et d'industrie du HSM....	p.5
2. Les retombées économiques.....	p.8
3. Le comité de suivi.....	p.8
4. Le Fonds de développement régional.....	p.9
Conclusion.....	p.11
Recommandations.....	p.12

1. Portrait de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice

La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice est un regroupement volontaire de personnes directement ou indirectement occupées ou intéressées à l'industrie, au commerce ou au bien-être économique, civique et social. La Chambre regroupe actuellement 185 entreprises membres qui peuvent déléguer un total de 265 personnes aux différentes activités de la saison. Il s'agit du plus grand nombre de membres jamais atteint par l'organisation.

La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice a été fondée en juin 1983 en conformité des dispositions de la Loi sur les chambres de commerce, chapitre 18, S.R.C. 1952. Les limites du territoire couvert par la Chambre sont celles de l'ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice, à l'exception de l'ex-municipalité de Parent qui avait sa propre chambre de commerce à cette époque. Cette chambre n'est plus active aujourd'hui.

La mission de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice est d'assurer une présence et intervenir pour faire valoir ses intérêts, ainsi que ses points de vue à tous les niveaux socio-économiques.

Les objectifs généraux de l'organisation sont :

- Promotion auprès des pouvoirs publics des intérêts de ses membres en accord avec l'intérêt du public.
- Promotion de la formation auprès de ses membres.

- Promotion industrielle partout, notamment sur l'amélioration des conditions de croissance, de développement et d'implantation des entreprises.
- Promotion touristique.
- Promotion commerciale et des services portant notamment sur l'amélioration de leurs conditions d'exercice.
- Promotion des instruments destinés à créer et à accroître l'activité économique et la gestion de ces instruments.
- Promotion de la qualité de l'administration et des services publics.

2. L'implication de la Chambre dans le dossier de construction des aménagements hydroélectriques de Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs

Depuis sa fondation en 1983, la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice a toujours entretenu des liens étroits avec l'ensemble des principaux employeurs de La Tuque, dont Hydro-Québec. La Chambre reçoit régulièrement à sa tribune les dirigeants de ces grandes entreprises. Ceux-ci informent les gens d'affaires de La Tuque, ainsi que le grand public par le biais des médias qui sont toujours présents aux activités de la Chambre, des grands projets de développement qui sont envisagés pour La Tuque au sein de leur entreprise.

C'est ainsi que la Chambre a eu le privilège de connaître les intentions d'Hydro-Québec concernant la construction de nouveaux barrages dès que le projet est devenu sérieux, il y a de cela quelques années. En fait, il y a plus de 20 ans que les gens du Haut-Saint-

Maurice entendent parler de Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs comme sites potentiels pour la construction de nouveaux barrages. Le fait que le projet soit maintenant sur le point de se réaliser suscite des réactions positives chez les gens d'affaires qui y voient l'occasion de profiter d'un coup de pouce économique important.

Il y a cependant plusieurs membres de la Chambre qui sont inquiets face aux réelles retombées économiques pour le milieu latuquois. Cette peur vient surtout du fait que les travailleurs du chantier vivront dans un campement aménagé par Hydro-Québec en forêt. Ces gens d'affaires craignent que la majorité des retombées économiques n'iront pas dans la région immédiate de La Tuque, c'est pourquoi ils ont demandé à la Chambre de s'assurer que les intérêts des gens d'affaires du Haut-Saint-Maurice seront bien défendus dans ce dossier.

Le conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice a décidé de suivre de près les audiences publiques du B.A.P.E. et de produire ce mémoire pour que la Chambre soit bien informée de ce qui se déroulera pendant le projet. La Chambre veut être prête à offrir à ses membres tous les outils qui leur permettront de tirer le maximum d'avantages de cet important chantier de construction. Les gens d'affaires latuquois sont parfaitement conscients qu'ils ne vivront pas un autre chantier de cette envergure avant plusieurs années, donc ils veulent être prêts. La Chambre va s'assurer qu'ils le seront ou du moins qu'ils auront eu toutes les chances de l'être.

Analyse du projet

1. La position de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice

La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice est d'accord avec la construction de deux nouveaux aménagements hydroélectriques sur la rivière Saint-Maurice. La Chambre est particulièrement intéressée par l'importance des retombées économiques reliées à ce projet de 680 millions \$, qui entraînera la création de plus de 600 emplois en période de pointe de la construction.

La Chambre y voit naturellement une formidable opportunité de développement économique reliée aux retombées directes pendant la construction, mais aussi une opportunité à long terme de développement touristique. En effet, une bonne proportion des travailleurs de ce chantier seront des gens qui habitent à l'extérieur de la région du Haut-Saint-Maurice. Ces gens viendront régulièrement à La Tuque pendant trois ans. Il est envisageable de croire qu'ils peuvent être séduits par le potentiel récréotouristique de la région et qu'ils voudront revenir régulièrement avec leur famille lorsque le chantier sera terminé. Pour cela, il faut toutefois que La Tuque se mobilise pour être prête à charmer ces travailleurs de passage.

Naturellement, la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice aurait préféré que les travailleurs soient logés à La Tuque plutôt que dans un campement en forêt près du chantier. Par contre, la Chambre connaît très bien le danger de circuler sur une route forestière même si elle est très bien aménagée. La Chambre croit que Hydro-Québec a raison d'aménager un campement pour assurer la sécurité des travailleurs. La Chambre espère que ce seront ses membres qui approvisionneront ce campement, en feront la gestion et fourniront le personnel d'entretien. Il y a dans ce campement un potentiel intéressant de retombées économiques.

En ce qui concerne le secteur de l'hébergement à La Tuque, la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice est persuadée qu'ils vont aussi bénéficier des retombées économiques de ce projet, malgré le fait que les travailleurs seront logés en forêt. En effet, la Chambre croit qu'il y aura plusieurs entreprises de construction provenant de l'extérieur de la région qui obtiendront des contrats sur ce chantier, puisque les entreprises locales ne peuvent pas combler tous les besoins. Les ingénieurs et les dirigeants de ces entreprises viendront régulièrement à La Tuque pour effectuer un suivi des opérations et ils ne seront pas logés dans le campement des travailleurs. Ils devront donc dormir dans la Ville de La Tuque.

De plus, plusieurs travailleurs recevront la visite de leur famille pendant le chantier. Certains amèneront probablement leur véhicule récréatif au camping de La Tuque. Autant

d'occasions pour les entreprises latuquoises de profiter des retombées économiques de ce projet.

La Chambre a l'intention de sensibiliser ses membres à ne pas profiter de ce chantier pour hausser le coût de leurs biens et services inutilement. Il est important de travailler sur cet aspect, car ce sont les citoyens latuquois qui risquent le plus d'en payer le prix. La Chambre désire que ce projet n'ait que des effets positifs sur la collectivité latuquoise, pas qu'il contribue à enrichir quelques privilégiés au détriment des autres.

La Chambre va aussi organiser de la formation et des activités qui sensibiliseront ses membres à porter une attention particulière à l'accueil de ces gens de passage qui doivent être convaincus que la région du Haut-Saint-Maurice est le plus bel endroit au Québec pour se reposer pendant les vacances.

Autre point important, la Ville de La Tuque va recevoir 18,7 millions \$ sur une période d'un peu plus de 50 ans pour financer des projets de développement régional à caractère culturel, social, environnemental et économique dans le cadre de ce projet. Il s'agit d'une somme importante qui permettra sûrement de créer des emplois ou du moins d'en consolider quelques-uns.

Hydro-Québec va également verser la même somme au Conseil de bande de la communauté atikamekw de Wemotaci qui est membre de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice. Les Atikamekws de Wemotaci sont des excellents clients pour plusieurs entreprises de La Tuque, le milieu économique latuquois va donc bénéficier de cet argent de manière directe ou indirecte. La Chambre a donc plusieurs raisons de se réjouir de la volonté d'Hydro-Québec de réaliser la construction des barrages de Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs.

2. Les retombées économiques

Hydro-Québec précise dans son projet que les retombées économiques sont évaluées à 120 millions \$ pour l'ensemble de la région de la Mauricie. Cette somme est très importante pour le milieu latuquois, dont l'économie repose en grande partie sur l'industrie forestière qui traverse des moments difficiles depuis trois ans.

Dans le projet de construction du barrage de Grand-Mère, les retombées économiques pour La Tuque ont été minimes. La Chambre espère que la construction des barrages de Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs aura l'effet inverse, soit que La Tuque en retirera les plus grands bénéfices avec un rayonnement profitant au reste de la région de la Mauricie. Les gens d'affaires latuquois n'apprécieraient pas que ce soit le sud de la Mauricie qui bénéficie de la majorité des retombées économiques de ce projet.

La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice a une grande confiance dans les dirigeants d'Hydro-Québec et elle est persuadée que La Tuque profitera de la majorité des retombées économiques de ce projet. La Chambre veut cependant suivre de près la situation, c'est pourquoi elle a demandé à Hydro-Québec de siéger sur le Comité de suivi des retombées économiques du projet.

3. Le comité de suivi

Hydro-Québec a l'intention de maintenir le même comité de suivi des retombées économiques que celui qui était en place pour le projet de construction du barrage de Grand-Mère. La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice s'oppose à cette façon de faire après avoir pris connaissance des membres qui forment ce comité. La Chambre souhaite que le comité de suivi des projets Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs soit formé majoritairement de représentants d'organisations impliquées dans le développement économique du Haut-Saint-Maurice.

La Chambre n'a rien contre le fait de laisser deux ou trois sièges à des représentants d'organisations provenant de Shawinigan et de Trois-Rivières pour représenter les autres secteurs de la Mauricie. La Chambre reconnaît d'ailleurs la bonne volonté des gens du comité de suivi du projet de Grand-Mère qui ont accepté que des représentants du Haut-Saint-Maurice siègent avec eux. Là où la Chambre n'est pas d'accord, c'est que le comité de suivi des projets Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs soit formé majoritairement de gens représentant le sud de la région. Ces nouveaux barrages seront construits sur le territoire du Haut-Saint-Maurice, donc la Chambre considère que le comité de suivi des retombées économiques doit être formé d'une majorité de Latuquois.

La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice a constaté que les chambres de commerce de Shawinigan et Trois-Rivières siègent sur le comité de suivi du projet de Grand-Mère. La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice demande à Hydro-Québec de lui réserver un siège sur le comité de suivi des retombées économiques des projets Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs. La Chambre est le plus important regroupement de gens d'affaires à La Tuque. Il est donc tout à fait justifié qu'elle soit membre de ce comité étant donné que Hydro-Québec a offert ce privilège aux chambres de commerce de Shawinigan et Trois-Rivières dans le projet de construction du barrage de Grand-Mère.

4. Le Fonds de développement régional

La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice est parfaitement consciente que le promoteur, Hydro-Québec, ne peut pas s'ingérer dans la façon dont l'argent qui sera versé à la Ville de La Tuque dans un Fonds de développement régional sera dépensé. La Chambre est cependant préoccupée par cet aspect du projet, car elle désire s'assurer que les 18,7 millions \$ que recevra la Ville de La Tuque en un peu plus de 50 ans permettront de faire du développement durable.

La Chambre entretient de très bonnes relations avec le conseil municipal de la Ville de La Tuque. Elle a confiance au bon jugement de ses élus. Cependant, dans un souci de démocratie, d'impartialité et de suivi à long terme, la Chambre considère que la Ville de

La Tuque devrait former un nouveau comité consultatif. Ce comité aurait le mandat de faire des recommandations au conseil municipal sur les projets qui seraient déposés dans le cadre du Fonds de développement régional.

Naturellement, la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice désire être représentée sur ce comité. Le conseil municipal latuquois aurait ainsi le dernier mot sur la façon dont l'argent sera dépensée, mais pour prendre des décisions, il aurait les recommandations d'un comité formé de gens qui connaissent bien le milieu et qui auraient analysé tous les aspects de chacun des projets dans un contexte de développement durable.

Comme le Fonds de développement régional est destiné à financer des projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique, la Chambre recommande que chacun de ces secteurs soit représenté sur le comité consultatif.

Il ne s'agit pas ici de réinventer la roue, mais de copier le modèle qui existe déjà au sein de la municipalité qui a un comité consultatif de la famille, d'urbanisme, de circulation, etc. Pour la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice, le fait de permettre à un comité consultatif de faire des recommandations sur la façon de dépenser les sommes versées au Fonds de développement régional permettrait à la population de mieux mesurer l'impact économique de ce projet de construction de deux barrages.

Le conseil municipal de Ville de La Tuque aurait toujours le choix d'aller à l'encontre d'une recommandation du comité consultatif. Par contre, si les élus choisissent cette voie, ils devront expliquer leur décision en public et cela permettra de mieux servir la démocratie. La Chambre croit également qu'un comité consultatif permettrait à la Ville de La Tuque d'avoir une meilleure vision à long terme de son développement, puisque le comité serait en place pour plus de cinquante ans après le début des travaux, alors que le conseil municipal de La Tuque change à tous les quatre ans.

Conclusion

La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice est en faveur du projet d'aménagements hydroélectriques de Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs présenté par Hydro-Québec à ces audiences publiques du B.A.P.E.

La Chambre se réjouit de constater que Hydro-Québec croit au potentiel hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice. Elle est heureuse que le promoteur ait mis autant de soucis à préserver l'environnement autour des nouveaux barrages avec une série de mesures de compensation.

La Chambre croit que ces nouveaux barrages seront un attrait de plus pour les visiteurs qui viennent de plus en plus nombreux chaque année dans la région du Haut-Saint-Maurice. La Chambre est persuadée que les retombées économiques reliées à ce projet, qu'elles soient à court terme pendant la construction ou à long terme par le biais du Fonds de développement régional de la Ville de La Tuque et des Fonds de développement du Conseil de bande de Wemotaci, vont permettre à la collectivité latuquoise de prospérer.

Hydro-Québec est un partenaire majeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice. La Chambre va continuer de travailler en collaboration avec Hydro-Québec pour que ce projet ait le maximum de retombées économiques dans le milieu latuquois. La Chambre va d'ailleurs offrir aux gens d'affaires latuquois une formation cet automne pour leur permettre de bien se préparer à retirer le maximum de dividendes quand il y a de gros chantiers de construction près de La Tuque.

Avec la construction d'une voie de contournement pour la route 155, la construction de ces deux nouveaux barrages sur la rivière Saint-Maurice et le début de la deuxième phase de rénovation de la Centrale La Tuque, la communauté du Haut-Saint-Maurice s'apprête à vivre des années prospères dans un proche avenir. La Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice va travailler fort pour offrir aux gens d'affaires latuquois l'opportunité de bien se préparer pour en profiter pleinement.

***Les recommandations de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice dans le cadre de ce projet sont les suivantes :**

- I. Que Hydro-Québec forme un nouveau comité de suivi des retombées économiques dans le cadre de ce projet au lieu d'utiliser le même comité de suivi que le projet de Grand-Mère dont la majorité des représentants sont peu au fait de la réalité économique latuquoise.**
- II. Que la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice ait un siège sur ce nouveau comité de suivi des retombées économiques formé majoritairement de représentants d'organisations de développement économique latuquoises.**
- III. Que la Ville de La Tuque forme un comité consultatif qui aura à analyser les projets qui seront déposés dans le cadre du Fonds de développement régional auquel Hydro-Québec va verser 18,7 millions \$ sur une période d'un peu plus de cinquante ans.**
- IV. Que la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice ait au moins un représentant au sein de ce comité consultatif municipal qui aura à faire des recommandations sur la façon de dépenser l'argent du Fonds de développement régional relié au projet de construction des barrages de Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs.**

Approuvé et signé à La Tuque le 5 octobre 2004, pour et au nom du conseil
d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut Saint-Maurice.

Normand Beaudoin
Président

p.p.HL